



# Pour la cité humaine - Les droits du piéton

7, rue Major Martin – 69001 LYON

Association déclarée à la Préfecture du Rhône depuis 1975

Date : le 6 mai 2017

Rédacteur : Pierre RAUZADA  
Co-président des Droits du piéton  
[pierre-henri.rauzada@orange.fr](mailto:pierre-henri.rauzada@orange.fr)  
[www.pietons69.e-monsite.com](http://www.pietons69.e-monsite.com)

Objet : protéger un trottoir par du mobilier urbain.

Lyon 1er Adt – Fiche 14

A l'attention de monsieur Arthur REMY  
Premier adjoint au Maire du 1er Adt

Monsieur,

Il y a plusieurs années de cela, en fait durant le mandat municipal 2001 – 2008, votre prédécesseur monsieur Jean CHABERT avait fait enlever quelques quilles au bord du trottoir de la rue d'Oran.

Pourquoi cette décision ?

Tout simplement parce qu'à cette époque, un commerce de pianos occupait le local jouxtant ce trottoir et son gérant avait demandé cet enlèvement afin de pouvoir faire entrer et sortir les pianos par cet endroit car la porte d'entrée du magasin était trop petite pour cela.

Monsieur CHABERT, avec qui mon Association avait de très bonnes relations, m'avait contacté pour me mettre au courant et pour me demander une « compréhension » du problème incontournable pour ce commerce.

N'étant pas quelqu'un de dogmatique, je m'étais rendu sur place. J'avais bien constaté la nécessité impérieuse pour ce magasin de se faire livrer des pianos ou bien de les faire livrer à leurs acheteurs par cet endroit précis ouvert sur la rue.

J'avais toutefois bien demandé à monsieur CHABERT que seules les quilles jouxtant le magasin soient enlevées et non pas toutes les quilles de ce trottoir.

Il avait accepté cette demande.

Puis, les années ont passé et un jour le magasin de pianos a fermé.

Il a été remplacé par la supérette Casino dont les livraisons ne se font pas par cet endroit mais par la rue Constantine.

Or, les quilles n'ont pas été remises.

Et donc, comme le montrent [les photos en pages 2-3-4](#), tous les jours, en journée comme de nuit, des véhicules stationnent sur cette partie de trottoir, obligeant même parfois les piétons à marcher sur la chaussée quand ces véhicules se « collent » contre le mur.

Je vous écris donc pour demander que [les quilles vertes manquantes](#) – environ 5 ou 6 quilles – [soient installées ou plutôt réinstallées au bord de ce trottoir](#) afin que l'intrusion automobile quasi-permanente cesse définitivement.

Je vous adresse, Monsieur le Premier adjoint, mes sincères salutations.

Pierre RAUZADA

Copie pour information :

- M. Sylvain JOURDAN / Mairie 1er
- Conseil de quartier Bas des Pentès – Presqu'île
- Le Progrès-Quartiers







**On voit bien encore les traces des quilles vertes qui ont été enlevées il y a plusieurs années. Nous demandons leur simple ré-installation.**